



**AUTORISATION (MINEURS)**  
**POUR LES PÊCHES DE NUIT ou LES PÊCHES EN FLOAT TUBE 2017**  
**SUR LES ETANGS COMMUNAUX DE VEAUCHETTE**

Madame, Monsieur,

Conformément au règlement des pêches de nuit ou des pêches en float tube sur les étangs communaux des Vernes de Veauchette, toutes personnes mineurs doivent être accompagnées d'un adulte pour pouvoir pratiquer ces pêches.

Vous pouvez, quand même, selon votre choix, autoriser votre enfant à faire ces pêches de nuit ou crs pêches en float tube non accompagné d'un adulte. Veuillez donc remplir le document ci-dessous et nous le retourner le plus rapidement possible.

Sachez que sans cette autorisation nous n'accepterons pas que votre enfant vienne pêcher la nuit ou en float tube sans qu'un adulte l'accompagne.

Cordialement

Le président du C.C.V

VIALLA, Norbert

Je soussigné :

Adresse :

autorise mon enfant :

à faire les pêches de nuit ou en float sur les étangs communaux de VEAUCHETTE sans être accompagné d'un adulte, pour l'année 2017.

*Je n'engagerais en aucun cas la responsabilité de la Mairie de Veauchette et du Club Carpiste de Veauchette ainsi que celle de leurs membres pour tout accident, vol, casse de matériel, etc... survenu à mon enfant ainsi que de ses agissements.*

Fait à :

Le :

Nom, Prénom et signature :

*Précédé de la mention : lu et approuvé*